

**POSTES VACANTS À POURVOIR**  
**APPEL A CANDIDATURES**

Comité Directeur du 1er mars 2025

> **COMITÉ :**

• **Comité Médical :**

Président : Pierre ORTEGA

Nombre de postes à pourvoir : 2 membres

**Modalités de candidature :**

Les candidatures doivent être adressées par lettre recommandée avec demande d'Avis de Réception au siège de la Fédération : FFM – Élections 2025, 74 avenue Parmentier, 75011 PARIS, trente (30) jours avant la date fixée pour la désignation, **soit au plus tard le 30 janvier 2025**, le cachet de la poste faisant foi.

S'ils ont reçu l'investiture de la Ligue Motocycliste Régionale dont ils relèvent, les candidats doivent joindre à leur candidature l'attestation de celle-ci, **ce au plus tard le 30 janvier 2025**.

A défaut, il ne pourra pas en être fait mention.

Un modèle d'investiture des Ligues est téléchargeable sur le site internet de la Fédération [www.ffmoto.org](http://www.ffmoto.org).

**Informations complémentaires :**

La candidature doit être exprimée de manière non-équivoque de la part du candidat, soit en remplissant le modèle de candidature en ligne sur le site internet de la Fédération [www.ffmoto.org](http://www.ffmoto.org), soit en adressant un courrier libre.

Attention, la seule investiture de la Ligue ne saurait se substituer à l'envoi d'une candidature selon les formes requises.

> **LES INSTANCES DISCIPLINAIRES :**

• **Cour d'Appel Nationale :**

Président : Olivier JACQUES

Nombre de postes à pourvoir : 1 membre

**Modalités de candidature :**

Les candidatures doivent être adressées par pli Recommandé avec demande d'Avis de Réception au siège de la Fédération : FFM - Élections 2025, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, au moins trente (30) jours avant la date des élections soit au plus tard le 30 janvier 2025, le cachet de la poste faisant foi. **Les candidatures doivent être accompagnées du bulletin de casier judiciaire n°3 (dont la date devra être postérieure au 20 décembre 2024).**

**Incompatibilités :**

Le Président de la Fédération, les Présidents des organes déconcentrés (Ligues Motocyclistes Régionales et Comités Motocyclistes Départementaux) ainsi que les membres du Comité Directeur de la Fédération ne peuvent pas être membres de cet organe disciplinaire.

• **Le Comité d'Éthique et de Déontologie**

Nombre de postes à pourvoir : 2 membres

**Modalités de candidature :**

Les candidatures doivent être adressées par Pli Recommandé avec demande d'Avis de Réception au siège de la Fédération : **FFM - Élections 2025**, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, au plus tard le **30 janvier 2025**, le cachet de la poste faisant foi. **Les candidatures doivent être accompagnées du bulletin de casier judiciaire n°3 (dont la date devra être postérieure au 20 décembre 2024).**

**Incompatibilités :**

Pour être candidat au comité d'éthique et exercer un mandat au sein de celui-ci, il faut :

- n'avoir aucun lien de parenté, direct ou indirect, avec les présidents ou dirigeants d'une instance de la Fédération, d'une ligue, ou d'un comité départemental, ni aucun lien économique depuis deux ans avec les personnes, instances ou organes précitées et pendant toute la durée du mandat ;
- ne pas avoir de lien contractuel avec la FFM autre que celui résultant de la licence ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire au moins équivalente à une suspension par la FFM à raison d'un manquement au respect des règles d'éthique, de moralité et de déontologie sportive, ou en raison d'un conflit d'intérêts dans les dix dernières années